

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2022

Présents : Xavier Adam - Julien Belland - Viridiana Bouchardon - Emmanuelle Bringuier - Marie-José Buatois - Lionel Chappellaz – Lionel Charlin - Alexandra Cochet - Jérôme Lemaire - Nathalie Strippoli - Stéphane Strippoli - Yves Vacle

Excusée : Isabelle Caillaud - Nicolas Perier

Absente : Marielle Birgy-Robin

Pouvoir : Isabelle Caillaud à Yves Vacle - Nicolas Perier à Jérôme Lemaire

La séance est ouverte à 20h07.

Monsieur Xavier Adam est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2022

Le compte-rendu du conseil municipal du 5 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

Délibération BOXY

Monsieur le maire explique que la société Storelift Distribution, dont le siège social est situé 1 bis Avenue de la République -75011 Paris représentée par son directeur Cyril ATLAN propose une convention pour un concept de supérette connectée, la « BOXY », permettant aux utilisateurs de faire l'acquisition de produits du quotidien et de denrées alimentaires par le biais de son application « BOXY ».

Monsieur le maire fait lecture de cette convention où sont précisées les conditions de l'autorisation d'occupation du domaine public car cette Boxy de 15 m² serait située sur le Parking à l'angle de la route de Leyment et de la route du Trolliet.

La convention serait conclue pour une durée de trois ans, une redevance fixe de 1000 € serait versée annuellement, ainsi qu'une part Variable (au-dessus de 75000 € de CA HT facturé et encaissé sur l'année d'exercice précédent).

Le Conseil Municipal décide d'accepter la convention et autorise le maire à la signer et à faire toutes les démarches nécessaires avec la société Storelift Distribution.

Délibération adoptée par 13 voix pour et 1 abstention.

Délibération approbation zonage EP / EU:

Monsieur Stéphane Strippoli explique que les communes doivent délimiter et approuver leur zonage de l'assainissement – volet eaux pluviales et eaux usées après enquête publique.

Ce zonage a pour effet de délimiter :

- Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement
- Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

- Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif.

Dans ce cadre, la commune a choisi le bureau d'étude spécialisé Nicot Ingénieurs Conseils afin de réaliser sur la commune le zonage de l'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées.

A l'issue de cette étude, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de zonage de l'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées et a décidé sa mise à l'enquête publique par délibération n°202107002 en date du 09/07/2021.

Conformément à l'arrêté municipal AR2021007 en date du 16/11/2021 et à la législation en vigueur, et suite à la désignation par le tribunal administratif de Mr Pierre Degez en qualité de commissaire enquêteur, l'enquête publique s'est déroulée du 13/12/2021 au 17/01/2022 inclus dans les locaux de la mairie.

Considérant qu'il est nécessaire d'approuver un zonage d'assainissement volet eaux pluviales et volet eaux usées pour assurer une compatibilité avec les objectifs d'urbanisation du futur Plan Local d'Urbanisme et définir ainsi une politique d'assainissement,

Considérant que la préservation de l'environnement et en particulier de la qualité de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes et des milieux ainsi que la prévention des nuisances et pollutions de toutes natures sont parmi ces conditions ;

VU la décision de la DREAL n°2021-ARA-KKPP-2339 du 29/09/2021 concernant l'examen au cas par cas des zonages de l'assainissement conformément à l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté municipal AR2021007 en date du 16/11/2021 soumettant le projet de zonage de l'assainissement à enquête publique,

VU les conclusions du commissaire enquêteur,

Le conseil municipal décide d'approuver le zonage de l'assainissement sur le volet eaux pluviales et sur volet eaux usées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération signature convention CCPA subvention relampage

Monsieur le maire explique que la CCPA propose une convention de financement pour l'amélioration énergétique des bâtiments communaux en remplaçant les luminaires par des LEDS. La CCPA aiderait les communes à hauteur de 75% des dépenses HT avec un plafond des dépenses à hauteur de 10 000 €.

Monsieur le maire fait lecture de cette convention où sont précisés le montant de la subvention, la nature des dépenses éligibles, les délais des travaux et les modalités de versement de la subvention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération projet pédagogique CALM :

Madame Alexandra Cochet explique que le projet pédagogique du CALM a été modifié, notamment les points concernant le passage en Self pour les enfants de 5 à 11 ans déjeunant à la cantine, la participation des ATSEM au repas des élèves de petite et moyenne sections, et la participation des animateurs au repas du mercredi.
Ces modifications ont fait l'objet d'un travail autour d'objectifs pédagogiques.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération règlement intérieur CALM :

Madame Alexandra Cochet explique qu'il est nécessaire de modifier le règlement du CALM notamment concernant l'accueil possible le mercredi des enfants résidant sur Sainte-Julie, de 3 à 11 ans, scolarisés la semaine, sur une autre école ainsi que sur les modalités d'entrée et sortie des enfants au à partir du 7/11 et le respect des horaires.
Il y est également précisé le changement du local d'accueil, désormais au 15 rue de la mairie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération RIFSEEP :

Madame Alexandra Cochet rappelle à l'assemblée que :

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place en 2016 se compose

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

Madame Alexandra Cochet précise que la délibération 201605002 ne tenait pas compte de certains corps de métier tel que les animateurs et que certains points sont à modifier, notamment en ce qui concerne les contractuels.

Elle précise également que la prime sera versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ayant effectué 6 mois de service et aux agents contractuels justifiant de 12 mois consécutifs de service et du renouvellement de leur contrat de travail au sein de la collectivité.

Monsieur Julien Belland souhaite ajouter une catégorie aux fonctions technique, un niveau intermédiaire de polyvalence sur plusieurs taches.

Délibération adoptée par 12 voix pour et 2 abstentions.

Avis soutien AURA HLM modification de zonage

Monsieur le Maire rappelle le zonage des communes en matière d'habitat : il s'agit d'un zonage A/B/C qui s'appuie sur des critères statistiques liés aux dynamiques territoriales, à la tension des marchés locaux et aux niveaux des loyers et des prix. La dernière révision de ce zonage a été faite en 2014. Ces zonages conditionnent l'accès ou les barèmes de nombreux dispositifs d'investissement locatif et d'accession à propriété mais également les montants des aides au logement ainsi que les loyers applicables au logement social.

Ainsi, sur le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, 3 communes se trouvent en zone B2 (Ambérieu-en-Bugey, Meximieux et Pérouges) alors que les 50 autres communes se trouvent en zone C, c'est-à-dire sur un secteur sans tension au niveau du marché immobilier.

Cela fait maintenant plusieurs années que l'Etat nous alerte sur le fait que certaines communes de notre territoire (Loyettes et Villieu-Loyes-Mollon) sont carencées en logements sociaux et seront soumises à un fort rattrapage dans le cadre de la loi SRU dès qu'Ambérieu-en-Bugey dépassera les 15 000 habitants.

De plus, les bailleurs sociaux ont de plus en plus de difficultés pour équilibrer leurs opérations lorsque la commune se situe en zone C et par conséquent n'interviennent que rarement sur ces dernières.

Une proposition de L'AURA HLM de l'Ain, association représentant les 16 bailleurs sociaux intervenant dans le département visant à la révision des zonages a ainsi été envoyée au préfet de Région pour demander la modification du zonage des communes du département de l'Ain. Une bonne partie de nos communes sont touchés par cette proposition qui permettrait d'apporter un peu de souplesse pour équilibrer les opérations de logements sociaux. Ainsi Sainte-Julie passerait en zone B2.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, apporte son soutien à la proposition de modification du zonage des communes de l'AURA HLM de l'Ain.

Présentation des DIA :

Monsieur le Maire fait la présentation des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis le dernier conseil municipal.

Point sur les commissions :

Commission bâtiment :

Monsieur Julien Belland propose que le CALM ou l'école travaille sur le projet de donner un nom au nouveau bâtiment scolaire.

Il explique que :

- le déménagement a été fait et que le mobilier manquant pour l'ouverture du 7 novembre sera emprunté à la salle des fêtes en attendant la livraison.
- il reste un peu d'enrobé à faire, les jeux extérieurs à installer ainsi que le filt du City Stade à recevoir
- les jeux de la cour de l'école sont installés
- l'entreprise doit revenir régler l'alarme PPMS
- le copieurs et les tablettes seront livrés le 8 novembre

Monsieur Julien Belland annonce également que :

- il doit rencontrer le président de l'association de chasse pour définir où poser le modulaire,
- les chantiers de la rénovation du four du Trolliet et de la démolition du Silo ont pris du retard, pour celui-ci, l'évacuation des déchets se fera quand tout sera désamianté, la dalle n'a pas été cassée pour faciliter le passage des nacelles,
- le bâtiment de la salle des fêtes sera rénové une fois que le CALM n'y sera plus.

Commission info com

Monsieur Jérôme Lemaire explique qu'étant donné que Madame Marielle Birgy-Robin ne vient plus aux réunions de commissions, il devient nécessaire de choisir un nouveau pilote pour la commission info-com car il faut, entre autres, créer le bulletin municipal de l'année et le nouveau panneau lumineux va bientôt être installé.

Madame Viridiana Bouchardon se propose en tant que pilote et demande que chaque commission lui fasse parvenir leurs articles pour le bulletin municipal.

Monsieur le Maire demande de prévoir des photos des réalisations et faits marquants de l'année pour les diffuser lors des vœux du maire.

Recensement

Madame Viridiana Bouchardon sera en formation le 10 novembre pour organiser au mieux le recensement de la population début 2023.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faudra prévoir 2 agents recenseurs.

Commission fêtes et cérémonies

Madame Emmanuelle Bringuier annonce que les courses sont faites pour le spectacle de la bibliothèque du 5 novembre et pour la cérémonie du 11 novembre.

Les tringles à rideaux de la bibliothèque ont également été achetées, elles seront à poser lors des spectacles.

Commission association :

Madame Alexandra Cochet explique que le LAB ne pourra pas intégrer les locaux de la salle des fêtes le 7 novembre car les aménagements ne sont pas terminés. Il reste aussi à régler le problème du ménage après l'association de Boxe présente le lundi soir et l'arrivée du LAB le mardi matin.

Commission sécurité / incendie

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu 2 devis pour les contrôles des poteaux incendie, (Aquarem et Ortino) il est en attente de celui de Sogedo.

Questions diverses

Monsieur Xavier Adam explique qu'il a fait une passation du sujet numérique auprès de Madame Viridiana Bouchardon qui peut donc désormais répondre à toutes les questions d'ordre numérique.

Monsieur Xavier Adam signale qu'on lui a demandé pourquoi le panneau du sens interdit au Mas Dupuis, coté route du bois de chêne avait été enlevé et si le city stade était ouvert.

A ce sujet, monsieur Julien Belland lui répond que le city stade est rendu accessible car le chantier n'est pas terminé mais que le maître d'œuvre a enlevé les barrières.

Monsieur Julien Belland signale qu'il y a 2 semaines, des jeunes, dont monsieur Denis Petit-Male et Monsieur David Thévenon ont laissé des déchets sur le city stade, ont malmené le voisinage et n'ont pas garés leurs véhicules correctement. Un rendez-vous leur a été donné mais ils ne s'y sont pas présentés.

Monsieur Julien Belland explique qu'il y a eu une incompréhension sur le prêt de la salle des fêtes au Sou des Ecoles qui y organisait 2 manifestations sur une semaine d'intervalle, selon lui le matériel d'une association ne peut pas rester dans la salle car d'autres associations y viennent et il peut y avoir des litiges. Le règlement doit être respecté.

Madame Emmanuelle Bringuier signale que Mademoiselle Anna Drouin n'a pas reçu sa subvention. Madame Alexandra Cochet lui répond que le sujet sera traité lors du conseil du CCAS qui aura lieu le 7 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.